consigne était extrêmement rigoureuse.

Le bataillon d'instructions est présenté en armes dans la grande allée centrale du parc.

Pendant que le Président visite l'établissement, les élèves changent de tenue et se retrouvent dans le parc où ils exécutent différents exercices militaires.

A sa sortie du Prytanée, M. Loubet se rend à l'Hôtel de Ville, où il est reçu par M. le Maire et son conseil. Un léger lunch est servi en son honneur.

A une heure et demie, le cortège se reforme sur la place de l'Hôtel-de-Ville et accompagne M. le Président à la gare.

Le train spécial quitte La Flèche à deux heures 15 pour être à Paris à 6 heures 35.

LA SCISSION SOCIALISTE

Les révolutionnaires antiministériels

Paris, 1er juin. — On sait que le parti ouvrier français (guesdistes), avait refusé de participer au congrès de Lyon et que les blanquistes quittèrent le congrès après le rejet de la motion de la Porte tendant à l'exclusion de M. Millerand du parti socialiste. Le conseil national du parti ouvrier français, réuni hier, a pris la délibération suivante :

Le conseil national du P. O. F., dans sa séance du 31 mai, a eu à examiner la situation faite au socialisme révolutionnaire par la sortie, du congrès ministériel de Lyon, des organisations avec lesquelles le parti ouvrier français a combiné son action depuis la constitution du cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand-Galliffet.

A l'unanimité, le conseil a décidé qu'en attendant et pour préparer l'unité socialiste, qui reste le but constant des efforts du P. O. F., il était disposé à se faire représenter dans un comité d'entente comprenant, sur des bases à déterminer, tous les groupements se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, sans compromission avec une fraction quelconque de la bourgeoisie.

Cette délibération fait donc prévoir la constitution prochaine d'un parti socialiste révolutionnaire antiministériel, composé du parti ouvrier français, de l'alliance communiste et du parti socialiste révolutionnaire.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 1er juin.

Les affaires, en fabrique, ont été un peu plus calmes cette semaine par suite des fêtes de Pentecôte. Toutefois la situation semble s'améliorer et la confiance renaître. Les demandes se portent toujours de préférence sur les articles unis genre drap et amazone et principalement en beige et marengo ainsi que dans d'autres teintes fantaisies.

En laines les cours du terme, après avoir descendu de cinq centimes au début de la semaine, avaient regagné, vendredi, le taux pratiqué dans la huitaine précédente, mais en clôture, ce matin, on était plutôt vendeur. On a enregistré : 330.000 kil.

En disponible, tous les peignés fins restent activement recherchés et il s'est encore traité, en ces genres, des affaires suivies.

LE MARCHÉ A TERME

CONDAMNÉ EN BELGIQUE

On nous communique l'article suivant qui a été publié par le *Courrier de la Champagne* :

Nous n'avons pas été peu surpris de trouver, dans le « Bulletin des Laines » du 15 mai, une lettre de M. Karcher, d'Anvers, tendant à infirmer les chiffres et les arguments de la remarquable lettre de M. E. Demorgny, président du Syndicat réunis des anti-termistes de France au Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 25 avril dernier. Ce document est le plus complet, le plus honnête, le plus pratique de tous ceux qui ont été émis sur la question du terme, aussi, sans rentrer dans la discussion épuisée par d'interminables correspondances et des articles pour et contre, nous nous bornons à donner quelques extraits du rapport de M. Mathus, inspecteur de l'industrie, attaché au Ministère de l'industrie et du travail et rapporteur des deux séances de la Commission du marché à terme du 21 mars et du 11 avril 1901. L'unique question soumise au vote a été libellée comme suit : « Dans le cas où le marché à terme sur la laine peignée serait supprimé en France et en Allemagne, y a-t-il lieu de décréter semblable mesure en Belgique ? »

Ont émis un vote affirmatif : MM. Bonvoisin, Follet, Melen, Schwabe, Simonis, Tasté et Zurstrassen.

Ont émis un vote négatif : MM. d'Aoust, de Bary, Furtmann, Karcher et Grisar.

Se sont abstenus : MM. Peltzer n'a pas voté non, parce qu'il estime que le terme tel qu'il est actuellement organisé est de nature à fausser les conditions du marché, et par suite à nuir aux intérêts de l'industrie ; il n'a pas voté oui, parce qu'il estime qu'il y aurait lieu de rechercher les moyens d'améliorer l'organisation existante en vue de lui faire perdre tout caractère de jeu.

Donc, pour la suppression, sept membres.

Pour le maintien, cinq membres.

M. Demorgny a donc dit avec raison que la Commission belge a voté la suppression du marché à terme de la laine peignée. C'est ce que le procès-verbal de la séance du 21 mars 1901 exprime ainsi :

« La majorité de la Commission est donc d'avis que si la France et l'Allemagne suppriment le terme sur la laine peignée, il y a lieu, pour la Belgique, de le supprimer également. »

Ce document est clair comme de l'eau de roche.

Deux membres absents à la séance du 11 avril, MM. Garot et Bracht, ont cru devoir plaider les circonstances atténuantes, mais ils n'ont fait que rééditer certains arguments dont plusieurs ont été écartés dans la discussion générale ; cependant, dans ses conclusions absolument impartiales, il en a été tenu compte par M. Ed. Mathus, ce qui ne l'a pas empêché de conclure d'une façon générale et de dire :

« Les membres de la Commission représentant plus spécialement l'industrie et le commerce verviétois ont catégoriquement fait le procès au marché à terme sur la laine peignée, l'accusant formellement d'avoir faussé la situation du marché des laines et des peignés, d'avoir provoqué, plus ou moins artificiellement, des mouvements désordonnés de hausse, enfin d'avoir été la cause de l'effondrement des cours en 1900.

» Ils estiment, en conséquence, qu'une organisation qui peut avoir des conséquences aussi funestes au point de vue industriel, ne mérite aucunement d'être défendue et qu'il y a lieu, par une entente internationale, de la supprimer partout sur le continent.

» Les industriels verviétois pensent donc qu'il y a lieu, d'accord avec l'Allemagne et la France, les seuls pays d'Europe qui aient encore, à l'heure actuelle, organisé le terme sur peigné, d'aviser au moyen de remplacer ce dernier par le terme sur la laine en suint. »

Une telle manifestation de l'opinion ne se discute pas après coup. Il était donc parfaitement inutile de récriminer et nous maintenons que M. Demorgny est resté très correct, très modéré et très vrai dans toute son argumentation.

Les deux camps opposés de la Commission belge, sont curieux à examiner. D'un côté, des industriels bien placés pour dire toutes les épreuves subies par Verviers, place d'une très grande importance ; de l'autre, des courtiers ou intermédiaires subissant un mandat impératif moral, car ils n'ont pu songer à aller contre l'intérêt de la métropole commerciale belge, qui demande à rester la métropole du jeu sur la laine peignée, matière fabriquée.

Nous avons la certitude que ces événements aideront beaucoup à l'éducation du Parlement français.

Emile LEFEVRE.

LE NONCE A PLAISANCE

L'anniversaire de la proclamation de l'encyclique « Rerum Novarum »

Son excellence Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, a présidé, il y a quelques jours, à Plaisance, la célébration du dixième anniversaire d'un fait mémorable. Il y a dix ans, en effet, que Sa Sainteté Léon XIII a promulgué l'encyclique *Rerum novarum*.

Le milieu dans lequel se trouvait le nonce était essentiellement populaire. Un délégué des œuvres ouvrières de Plaisance l'a remercié en quelques mots fort simples au nom des travailleurs parisiens réunis. Puis la séance a été ouverte et les orateurs se sont succédé.

M. Charles Brun, professeur au musée des sciences sociales, rappelle ce que les jeunes hommes de sa génération éprouvèrent, en 1891, à la proclamation de l'encyclique *Rerum novarum*. Le Pape fût pour eux le libérateur.

M. l'abbé Lemire exprime ensuite avec un charme exquis la reconnaissance du monde ouvrier pour l'Encyclique *Rerum novarum*. Ce n'est pas un discours académique que, malgré la présence du nonce, le député du Nord veut prononcer. Il n'entend parler qu'avec la simplicité du cœur. Nul souci chez lui des formes oratoires de convention. Mais que l'esprit, d'humour et de finesse dans cette causerie.

L'éloquent conférencier passe en revue tout ce que les catholiques français ont fait depuis 1891. Il examine les réponses qu'ils ont données à l'Encyclique Rerum novarum.

M. l'abbé Lemire ramène aux points suivants les enseignements qui ressortent du document pontifical : 1. La légitimité de la propriété ; 2. le rôle nécessaire de la famille ; 3. la pratique de l'association ; 4. ce que l'Eglise et l'Etat doivent au monde ouvrier.

La propriété privée est subordonnée aux règles de la morale. M. l'abbé Lemire explique comment elle enveloppe et protège le doux nid de la famille.

Puis il rappele tout ce qu'il a tenté de faire pour rendre cette propriété accessible aux travailleurs : ligne du coin de terre, jardins ouvriers, etc.

C'est le goût de la petite propriété qu'il a voulu donner aux travailleurs français.

Il parle avec une généreuse émotion de l'esprit de famille et donne une description charmante du repos dominical dans les milieux ouvriers parisiens qui ont encore conservé le culte et la tradition du foyer.

C'est tout un coin du vieux Paris et du quartier Mouffetard, qui forme ce délicieux tableau de genre, observé et vécu. Le salaire familial, les syndicats, les coopératives et les mutualités sont tour à tour dans cette causerie l'objet d'une étude rapide et attachante.

M. l'abbé Lemire conclut que « les hommes vigoureux et bien élevés sont la première richesse d'un peuple » et que loin « d'être un nivellement qui abaisse » une démocratie véritable est « un élément de grandeur » dans une nation.

M. l'abbé Naudet prend ensuite la parole et salue avec enthousiasme « les moissons qui montent » et « les efforts incomparables qui de nos jours ont été tentés dans le but de faire pénétrer dans le peuple plus de lumière et plus de vertu. »

Pour lui, depuis dix ans, les hommes qui vont au peuple y vont mieux. Le XIXe siècle, s'il a commis bien des fautes, aura une glorieuse page dans l'histoire pour « l'immense débordement de sa charité ! »

C'est dans un langage imagé, puissant et d'une envolée magnifique, que M. l'abbé Naudet salue le réveil chrétien de la France et les harmonies providentielles du plan divin.

« Ne pleurons point du passé, conclut-il en substance, les siècles se succèdent et emportent l'humanité vers Dieu mieux connu et plus aimé. »

Mais il faut vouloir, et l'orateur tire une haute leçon du superbe tableau de Detaille où les soldats qui rêvent enveloppés par les gloires des aïeux, sont surtout avides d'action et de combat.

M. Paul Lerolle dit comment ceux qui n'avaient plus vingt ans, comme M. Charles Brun, lorsque l'Encyclique fut proclamée, accueillirent cet immortel enseignement.

Il dénonce éloquemment les ravages de l'individualisme et montre que le Pape a donné non un conseil, mais une doctrine à tous ceux qui aiment le peuple et tendent au soulagement des misères imméritées.

C'est surtout la merveilleuse concordance des droits de la justice et de la charité que M. Paul Lerolle dégage des enseignements de Léon XIII.

Il rappelle le mot de Clémenceau : « Si tous les chrétiens étaient réellement chrétiens, il n'y aurait pas de question sociale. »

Après avoir remonté et félicité les orateurs, S. Exc. Mgr Lorenzelli synthétise avec une précision supérieure l'enseignement qui se dégage de l'Encyclique *Rerum novarum*.

Cet enseignement se ramène à trois ordres de faits : 1. devoirs de l'homme envers Dieu ; 2. devoirs de l'homme envers lui-même ; 3. devoirs de l'homme à l'égard de ses semblables. Mgr Lorenzelli fait remarquer que les paroles mêmes de la bénédiction pontificale qu'il va donner à l'assemblée, rappellent et expriment ces trois ordres de faits.

Les œuvres ouvrières de Plaisance conserveront un doux souvenir de cette bonne et fructueuse soirée.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

LE COMBAT DE VLAKFONTEIN

Il y a un an, lord Roberts entrait à Johannesburg : c'était, disait-on, la fin de la guerre. Douze mois après, jour pour jour, on apprend que les Anglais ont livré à Vlakfontein un combat qui est plus une défaite qu'une victoire. C'est certainement la plus grave nouvelle qui ait été publiée depuis longtemps, malgré toutes les dépêches annonçant que les Boers sont découragés, qu'ils n'ont plus de chevaux, plus de canons, plus de munitions, qu'ils sont à bout de résistance. Et encore ne dit-on pas toute la vérité, car pour qui sait lire entre les lignes, il est facile de voir que les Anglais ont éprouvé un vif échec.

Delarey est repoussé, dit-on. Cela veut dire qu'après avoir atteint le but qu'il se proposait, il s'est retiré dans la direction qu'il avait choisie. La preuve, c'est que la dépêche de lord Kitchener ne parle pas de Boers faits prisonniers ni de chasse donnée à l'ennemi repoussé.

Cette dépêche prouve encore que lord Kitchener n'a même pas pu nettoyer cette partie du Transvaal. Les mines, qu'on avait dit pouvoir reprendre leur exploitation, probablement pour donner le change à l'opinion publique, courent donc un véritable danger, puisqu'elles sont à la merci d'un coup de main des Boers.

Les « débris fumants » de la guerre qui semblaient vouloir tomber en cendres, ont tout l'air, une fois de plus, de se rallumer.

L'impression à Londres

Nous avons signalé le malaise qui régnait à Londres, à la suite de la publication de diverses listes de pertes. Inutile de dire que la nouvelle du quasi désastre de Vlakfontein a augmenté le pessimisme de beaucoup. Les journaux accordent une grande importance aux dernières nouvelles.

Le *Morning Leader* dit que le feu qui allait s'éteindre là-bas, a de nouveau repris toute sa force, alimenté par un patriotisme invincible.

Des centaines de familles plongées dans le deuil constituent un danger incessant non seulement parce qu'elles donnent aux Boers des sentiments de révolte, mais encore parce que leur situation misérable est aussi un crime dont le souvenir ne s'effacera pas même après le rétablissement de la paix.

Le *Daily Mail* dit fort peu de choses au sujet des dépêches, mais il fait remarquer qu'en dépit des mauvaises nouvelles, l'Angleterre ne changera jamais d'avis sur la justice de sa cause. On doit continuer, et plus les Boers deviennent menaçants, plus il faut leur montrer que la guerre ne peut avoir qu'une fin : leur soumission complète. C'est leur « écrasement complet » que le journal anglais aurait dû écrire.

Nouvelles d'une série de combats

L'activité de ceux-ci se manifeste d'ailleurs de toutes parts. C'est par une dépêche du *Central News*, car les nouvelles officielles sont de plus en plus rares, que nous apprenons que les commandos de Viljoen et de Spruyt ont attaqué avec une grande vigueur les troupes anglaises à Potchefstroom et à Standerton. Un train, escorté de 170 hommes de troupes et de 150 hommes montés, a dû soutenir un terrible assaut. 40 ou 50 hommes ont été tués du côté des Boers, mais on ne dit pas le nombre des pertes anglaises. On sait seulement que c'est le plus beau combat qui ait eu lieu depuis longtemps, et on peut le croire, puisque ce sont les Anglais qui le disent !

Il ressort de la liste quotidienne officielle des pertes anglaises, qui signale 6 tués, 17 blessés et 2 disparus, qu'un petit combat a eu lieu, le 27 mai, près de Damplaak.

Les Anglais eurent 4 tués et 4 blessés dans cette affaire.

Autre échec dans la colonie du Cap

Enfin, les Boers continuent à occuper de nombreux points de la colonie du Cap et lord Kitchener est obligé d'envoyer des masses de troupes pour leur résister.

La dépêche suivante est instructive :

Le Cap, 31 mai. — Le lieutenant Murphy, avec un détachement d'infanterie montée a été surpris par 250 Boers. Le lieutenant seul a pu s'échapper ; ses hommes ont été taillés en pièces ou faits prisonniers.

Le bataillon qui venait de Kimberley pour relever la garnison de Boshoff a été harcelé durant toute sa marche.

Le régiment de Cameroun qui se rendait à Kimberley, a beaucoup souffert des attaques incessantes des Boers.

FAITS DIVERS

Pronostics météorologiques pour juin

Des pronostics, soit des pronostics, et il ne faut pas leur demander d'être des certitudes. Faisant la part de cette *æqua protectas*, il est juste de reconnaître qu'il y avait du bon dans les pronostics du pronostiqueur Jules Capré, pour mai 1901. Ainsi il nous annonçait des orages et de la chaleur depuis le 25 mai jusqu'à la fin du mois : on en a bien désagréablement constaté la réalité.

Voici ce que M. Jules Capré nous annonce pour le mois de juin, sous les réserves ordinaires :

Nous commençons jusqu'au 3, par des hautes pressions et de la chaleur.

Du 3 au 8, jours orageux avec dépressions sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et le Danemark. Vent d'ouest et de nord-ouest en France.

Les 6, 7, 8 et 9, dépressions sur l'Italie, l'Adriatique et l'Autriche ; hautes pressions sur l'ouest européen.

Du 10 au 15, mauvaise période. Dépressions sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et la Scandinavie ; vent du sud-ouest sur l'Europe occidentale ; temps pluvieux et couvert en France, Hollande et Allemagne.

Du 13 au 15, les dépressions s'accentuent et le 16, s'il veut mériter son pronostic, sera un jour critique avec tempête du sud-ouest en Europe occidentale.

Du 16 au 22, des dépressions se succèdent avec vent de sud-ouest sur l'Angleterre, la Manche, la Hollande et l'Allemagne occidentale.

Le 21, une forte dépression monte vers la Manche ; le vent est de nord-ouest sur le golfe de Gascogne, d'ouest à sud-ouest sur la France centrale et le bassin du Rhin.

Le 22, la tempête est sur la Baltique, la Hollande et l'Allemagne occidentale : c'est une tempête d'ouest-nord-ouest.

Du 23 au 30 juin, hautes pressions sur l'ouest européen ; temps clair, beau et chaud les 23, 24, 25 et 26 juin.

Le 28, au matin, dépression assez accentuée au sud-ouest de l'Irlande ; cette dépression passe, le 29, sur la mer du Nord et la Norvège, en provoquant, les 28, 29 et 30, de forts vents du sud-ouest sur l'Angleterre, la Manche, la Hollande et l'Allemagne. A ces dates, hautes pressions au sud, sur la Méditerranée, les Alpes et l'Italie, avec temps clair.

Le vol du Palais de Justice de Paris

Paris, 1er juin. — La Sûreté a arrêté le nommé Lucien Fernette, 17 ans, inculpé du vol commis pendant la fêtes de la Pentecôte chez M. Mercier, receveur de l'enseignements au Palais de Justice.

Fernette exerçait au Palais les fonctions de commis-greffier à l'enregistrement. Il était en possession de 4.800 francs sur les 5.600 dérobés. Il a été écroué au Dépôt.

Parricide

Dans la nuit du 23 au 24 mai, un cantonnier de Saint-Gervais (Drôme), nommé Auguste Régnier, qui est alcoolique, rentrait ivre à son domicile, en proférant des menaces contre sa femme et sa petite-fille. Celles-ci, craignant pour leur vie, se barricadèrent dans leur chambre et le lendemain elles le dénonçaient comme auteur de l'assassinat de sa mère la veuve Régnier, âgée de 83 ans, morte trois jours avant.

Le cadavre a été exhumé et soumis à un examen médical, duquel il résulte que la mort est due à une asphyxie provoquée par un coup violent au sein gauche. Régnier a été mis en état d'arrestation.

Une maison qui s'écroule. Nombreuses victimes

Constantinople, 1er juin. — A Beyrouth une grande maison logeant de nombreux habitants s'est écroulée. Beaucoup de personnes ont été tuées. Deux familles ont entièrement péri.

L'ORAGE DE SAMEDI

A ROUBAIX

Un orage d'une grande violence a éclaté samedi après-midi sur Roubaix.

Depuis le matin, une température lourde pesait sur la ville. A quatre heures, le ciel s'est assombri au point qu'il faisait presque nuit. Bientôt, de larges gouttes de pluie sont tombées, suivies d'une violente averse, qui a converti certaines rues en petites rivières, les bouches d'égoût ne parvenant pas à absorber l'énorme masse d'eau. Il est tombé également de la grêle.

Puis les éclairs ont fulguré, accompagnés des roulements du tonnerre. L'orage n'a pas duré plus d'un quart d'heure, mais la pluie a continué de tomber pendant une grande partie de la soirée. Beaucoup de caves ont été inondées.

La foudre est tombée sur la toiture de l'habitation de Mme Dégrémont, rue Miln, 12, et a pénétré dans le grenier où se trouvait cette dame. Mme Dégremont en a été quitte pour la peur. La toiture et la cheminée ont été avariées ; les dégâts sont évalués à une centaine de francs.

Boulevard de Paris, la foudre est tombée sur un arbre situé près du jardin, en face du «Café du Parc». Seules les feuilles ont été fortement roussies.

A CROIX

La pluie torrentielle tombée samedi soir a commis d'assez nombreux dégâts. En un clin d'œil, certaines rues ont été transformées en torrents ; l'eau, courant à flots, franchissait les bouches d'égoût, formait des lacs et envahissait les caves et les maisons. Le bas de la rue de Lille a particulièrement été éprouvé par ces inondations.

Sur la place Saint-Martin, le magasin aux grains de M. Houzet-Meplon, a été envahi par les eaux qui ne trouvaient pas assez d'écoulement entre les toits multiples du bâtiment. Quantité de sacs de grains, de coupage, ed farine, ont été mouillés à la base. Toutes ces marchandises seront avariées par l'échauffement qui va se produire.

A WASQUEHAL

Dans cette commune, on signale également quantité de caves inondées. La foudre est tombée vers quatre heures et demie, sur la buvette ed la briqueterie Leroy-Derosiaux ; le fluide, passant par la cheminée, n'a causé aucun accident de personnes. Les literies seules ont été quelque peu dégradées.

A WATTRELOS

Vers quatre heures, le personnel de l'Usine électrique se trouvait dans la station centrale, à la salle des machines, quand soudain mille gerbes d'étincelles bleuâtres s'échappèrent du tableau de distribution et des dynamos. En même temps, un éclair sillonnait la nue, immédiatement suivi d'un coup de tonnerre formidable. Les hommes ne ressentirent aucun choc.

La foudre avait évidemment frappé un fil de conduite de l'éclairage, et la répercussion s'était fait sentir à l'usine. Dans la soirée, on ne citait aucun accident causé par l'orage, mais les cultivateurs estimaient qu'une pluie aussi violente ne pouvait que faire tort aux cultures, les blés et autres céréales ayant déjà atteint une certaine hauteur.

A TOURCOING

Au cours du violent orage qui s'est déchaîné sur notre région, samedi après-midi, la foudre est tombée sur l'Hôtel-de-Ville sans occasionner de dégâts, le fluide ayant suivi la chaîne du paratonnerre pour se perdre dans le puits. En revanche, la pluie diluvienne qui a accompagné l'orage, a produit de nombreuses inondations dans les différents quartiers. Au Blanc-Seau, notamment, la plupart des caves ont été inondées. Dans la rue Claude-Bernard, chez M. Dufermont-Coupe, charcutier, des marchandises qui se trouvaient dans la cave ont été avariées en partie ; le chiffre des dégâts n'a pu être évalué. De semblables dégâts ont été occasionnés dans l'habitation de M. Henri Welcomme, située à l'angle des rues de la Blanche-Porte et d'Austerlitz et au numéro 51 de la rue de Roubaix, chez MM. J. C. Spément, négociants en laines. Dans la rue du Collecteur, l'eau s'était élevée à une telle hauteur, que la circulation a été interrompue pendant plus d'une demi-heure. Toutefois, jusqu'ici, les dégâts occasionnés par les inondations ne semblent pas considérables.

A MARC-EN-BARŒUL

Une maison incendiée

Dans l'après-midi de samedi, vers quatre heures, l'orage qui s'est déchaîné sur notre région, a incendié une petite maison du hameau du Molinel, sur la route dite de Bondues.

La maison, construction ancienne, à simple rez-de-chaussée et couverte de chaume, est occupée par M. Louis Steyart, maraîcher. Elle se compose de deux places et d'une écurie-remise. Elle est la propriété de Mme Vve Honorez.

Un peu avant quatre heures, après un violent coup de foudre, un habitant du Molinel vit de la fumée qui s'élevait de la toiture de la maison de M. Steyart. Il donna immédiatement l'alarme. Mme Steyart se trouvait dans sa cuisine, entourée de ses huit jeunes enfants. Elle ne s'aperçut de l'incendie qu'au moment où une flamme vint lécher les murs ; la pauvre femme, sans perdre son sang-froid, fit sortir tous ses enfants ; quelques instants après, le feu, activé par un vent violent s'étendait à toute la maison.

Plusieurs voisins se dépensèrent ; ils sauvèrent trois lits en fer, un lit en bois et quelques meubles.

Un d'entre eux mit hors du foyer de l'incendie la voiture chargée de légumes.

En moins d'un quart d'heure, la maison fut complètement détruite ; le mur du milieu s'écroulait puis le pignon faisant face à la route.

Sous les décombres fumants gisait le cheval, qui fut probablement foudroyé.

Quand les pompiers arrivèrent, le feu avait fait son œuvre ; ils ne purent que démolir un mur de côté qui menaçait de s'écrouler.

Comme nous le disons plus haut, l'incendie a été occasionné par l'orage ; un témoin prétend avoir vu la foudre pénétrer dans la cheminée.

M. Steyart n'est assuré ni pour son mobilier ni pour ses marchandises ; ce sinistre le réduit, lui et sa nombreuse famille à la misère.

Dans la soirée de samedi, vers 9 heures, les pompiers ont été rappelés ; des flammes s'élevaient encore des décombres et menaçaient les maisons voisines.

LES PROPOS DE ROSALIE

Croûte au pot. — Petits pois à la portugaise. — Pains farcis aux rognons de veau. — Nettoyage des bidons à pétrole. — Pour rendre le verre opaque. — Mixture pour guérir les ampoules. — Manière de faire son eau de mélisse. — Pour empêcher les plumes de rouiller

Aimez-vous le potage dit « Croûte au pot ? » C'est une soupe excellente, dont certains restaurants ont la spécialité. Mais c'est également une soupe facile à préparer, et l'on peut fort bien la réussir chez soi. Ceci dit pour rassurer une de mes nièces qui s'imaginait que ce potage était très compliqué.

Attention donc, voici la recette :

Faire griller avec soin des tranches de pain, ou se servir de la croûte d'un pain, que l'on mettra dans une soupière en y versant assez de bon bouillon pour que le pain baigne. Laisser gratiner ; verser ensuite dans la soupière, au moment de servir ce potage, du bouillon bouillant pour l'éclaircir. On peut y mettre à volonté du fromage râpé et une pincée de poivre.

Vous voyez, ma chère enfant, qu'il n'y a rien là que de très facile.

—×—

Facile aussi et bien bon ce plat de petits pois à la portugaise, cela nous change un peu des traditionnels petits pois à l'anglaise ou à la française.

Vous commencez par préparer un roux avec du saindoux et des oignons hachés très menu. Quand ils sont bien dorés, presque bruns, assaisonnez de sel et de poivre, ajoutez les petits pois que vous laissez cuire sur un feu très doux, mouillez de temps en temps avec quelques gouttes d'eau, justes assez pour que les légumes ne soient pas desséchés, par conséquent peu, et peu à la fois.

On prépare de même façon les fèves et les haricots verts.

Ces derniers légumes sont excellents accommodés ainsi.

—×—

Il faut que je vous enseigne encore un petit plat gourmand que vous pourrez préparer aisément. Lorsque vous achetez un rôti de veau prenez-le dans le rognon et au moment de le découper, lorsqu'il est cuit mettez en réserve le rognon et le gras y attenant. Le lendemain, vous prenez ce rognon et vous en faites une farce en le hachant bien fin avec de la mie de pain trempée dans du lait bouillant, de fines herbes des épices, un œuf cru entier, préparez des morceaux de pain ronds, minces, que l'on fera revenir dans du beurre. Placez sur chaque morceau de la farce disposée en dôme, et couvrez de chapelure. Beurrez une tourtière ou bien un plat allant au feu ; posez vos morceaux de pain ; faites cuire avec un feu modéré dessous et dessus ; au moment de servir, ajoutez quelques gouttes de jus de citron.

Excellent pour un déjeuner.

—×—

Ne quittons pas la cuisine sans prendre en note la manière de laver les bidons à pétrole.

Pour nettoyer les bidons à pétrole, on emploie du

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE A LA FLÈCHE. — DISCOURS DE M. LOUBET

La Flèche, 1er juin. — A l'Hôtel-de-Ville, plusieurs discours ont été prononcés. M. d'Estournelles, député, a dit notamment, en s'adressant au Président de la République :

« Vous voulez la France grande et paisible ; votre ambition est d'unir tous les Français. Vous êtes l'ennemi de la discorde et de la violence et cette belle journée fait ressortir une fois de plus votre bienfaisant esprit de mesure et de conciliation. Votre visite à notre chère école du Prytanée, l'une des premières de notre armée nationale, et votre présence, en cette réception démocratique à l'Hôtel-de-Ville de la Flèche, atteste éloquemment que vous ne voulez pas laisser mettre en antagonisme les sentiments qui doivent s'unir dans les cœurs de tous les bons Français et que de même qu'on peut servir sa patrie et l'humanité, on peut, on doit aimer à la fois l'armée, la paix et la République. »

Le Président de la République a répondu :

« Vous m'avez ménagé une agréable surprise ; ma visite, en effet, ne comportait aucune manifestation officielle, elle est la suite d'un plan que j'ai conçu le jour même où l'Assemblée nationale m'appelait à la première magistrature de la République. Ce jour-là, je me suis promis de visiter successivement tous les établissements d'enseignement militaire publics et je m'acquitte de ce devoir avec un grand plaisir, toutefois que les loisirs de ma fonction me le permettent.

» Il y a un an, à Marseille, en remettant au général Voyron les drapeaux qu'il a si glorieusement conduits en Chine, j'affirmai hautement qu'il n'y avait jamais eu, qu'il ne pouvait jamais y avoir antagonisme entre l'armée et la République. La France confond dans une même affection l'armée et la République. Les vœux que vous formez pour la prospérité du Prytanée, les craintes quelque peu chimériques que vous avez pu concevoir pour son existence en sont une nouvelle preuve. La visite que je viens de faire en cette école, en compagnie d M. le général André et de M. Caillaux, qui est votre avocat dans le conseil du Gouvernement, montre que le Prytanée a sa raison d'être. On y travaille bien et beaucoup, on y enseigne à la fois le dévouement à la France et la fidélité à la République. Vous pouvez donc être assurés que si des modifications de détail venaient à être apportées au sujet du fonctionnement de cet établissement, son existence ne serait pas en péril.

» Je vous remercie, messieurs, de contribuer à l'union indissoluble de la République et de l'armée qui sort de la nation et qui y rentre chaque jour quand le devoir militaire est accompli.

M. MILLERAND EMBARRASSE. — LE FAUX D'AUCHEL. — LES GRATTAGES D'UN MAIRE COLLECTIVISTE. — LES POURSUITES. — APPEL AU CAMARADE MILLERAND.

Paris, 1er juin. — La *Liberté* de ce soir publie les curieux renseignements qui voici :

Le Ministre du Commerce va-t-il se faire le protecteur du faux électoral ? Telle est la question dont il est saisi présentement, par ses amis collectivistes du Nord et du Pas-de-Calais. On lisait dans un journal ministériel du 28 mai :

« Arras, 27 mai. — M. Merlin, maire d'Auchel, a été suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral. Cet arrêté a été motivé par un incident se rattachant à la récente élection municipale complémentaire. »

Ce que ne dit pas l'organe ministériel, c'est que ledit Merlin — qui n'a rien d'enchanteur — a tout simplement falsifié la liste électorale de sa commune, afin de conférer abusivement l'électorat à un de ses amis, pour que ledit ami fût candidat dans une élection complémentaire dont le résultat pouvait modifier la majorité dans un sens hostile au maire collectiviste.

L'enquête officielle a, en effet, démontré que la liste close et dûment paraphée, le 19 avril, par le délégué de l'administration, était arrêtée à cinq cent seize électeurs. Le 21, M. le maire d'Auchel, constatant que son complice n'y figurait pas, à la suite du refus de la Commission, motivé par l'insuffisance du temps de résidence, fit gratter le mot dix-sept « sur les trois listes », et le nom du frère et ami fut ajouté. C'est ainsi que ce dernier put se porter à l'élection municipale complémentaire, où le candidat républicain le battit d'ailleurs outrageusement.

A la suite de cette enquête, le préfet suspendit le maire gratteur de listes, contre lequel des poursuites sont ouvertes. Mais le coupable est bien avec le pouvoir, ami de M. Delory, maire-collectiviste de Lille, intime de M. Millerand. Le maire suspendu d'Auchel et le maire de Lille sont donc venus trouver, cette semaine, l'Excellence qui les représente rue de Grenelle, pour lui demander d'arrêter les poursuites. Que fera M. Millerand ? Va-t-il solliciter du distillateur de la place de la Concorde un ordre aux magistrats pour qu'ils violent la loi en laissant impuni le crime commis à Auchel ? Maintenant que voilà l'affaire dévoilée, il faut croire que le Ministre du Commerce hésitera. S'il commettait, au profit du délinquant collectiviste, ce délit de justice, il y aurait quelque bruit dans la presse et à la Chambre.

LES PASSEPORTS POUR L'ALSACE-LORRAINE

Berlin, 1er juin. — On lit dans l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* : « L'empereur a prescrit que, pour délivrer des passeports pour l'Alsace-Lorraine aux officiers français, on accorde plus de facilité, tout en prenant les précautions nécessaires. »

LA FRANCHISE POSTALE POUR L'ARMEE

Paris, 1er juin. — Le Journal Officiel, publiera demain un décret accordant aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en activité de service, la franchise postale pour deux lettres par mois.

LES ASSOCIATIONS

Paris, 1er juin. — La Commission sénatoriale des Associations s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Combes. Elle a examiné la nouvelle rédaction de l'article 18, qui lui a été apportée hier par le Président du Conseil.

Au sujet du premier paragraphe de cet article, elle a, dès à présent, réduit à trois mois, le délai de six mois accordé aux congrégations pour justifier qu'elles ont fait toute diligence afin d'obtenir l'autorisation législative.

LES RAPATRIES DE CHINE A TOULON

Toulon, 1er juin. — Le transport *Nives*, rapatriant les militaires isolés et convalescents du 4e régiment de marche du corps expéditionnaire de Chine, est arrivé ce soir sur rade.

LA REINE DE HOLLANDE EN ALLEMAGNE

Pastdam, 1er juin. — L'empereur a conféré à la reine de Hollande l'ordre de la Reine-Louise, portant l'année 1813-1814. Il a conféré au prince des Pays-Bas l'ordre de l'Aigle Noir. La reine de Hollande et le prince consort sont partis pour Schwerin.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

UN TRUC ANGLAIS

LA REVOLTE DES ZOULOUS

Londres, 1er juin. — Le « Sun » publie la stupéfiante information suivante que démentent par avance les faits eux-mêmes : « Le général Botha serait à Handerton, d'où il correspondrait avec le président Kruger par l'intermédiaire de l'Agence du consul et du Gouvernement des Pays-Bas. Lord Kitchener l'aurait autorisé à télégraphier, en langage clair, que lui et ses hommes sont fatigués de la guerre et sont dans une situation désespérée. Il demanderait au président de négocier la conclusion de la paix. » Cette information lancée dans le but qu'on devine est accueillie, même par le public anglais, avec le scepticisme qu'elle mérite. Le même journal dit sérieusement que les Zoulous, émus par les incursions des Boers sur leur territoire se lèvent en masse, que des émissaires anglais seraient partis du Natal pour les engager au calme, mais que néanmoins près de 10.000 Zoulous sont sur le pied de guerre.

Il se peut que les Zoulous soient soulevés, mais ce n'est certainement pas les Boers qui les ont armés.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

DRAME MYSTERIEUX A DUNKERQUE.

— Samedi matin, à onze heures, l'écluse Poingado a découvert à l'écluse du Mail le cadavre d'une jeune femme qui portait au coup une profonde blessure et des contusions au visage. Le bruit d'un crime courut aussitôt. La victime fut reconnue pour être la nommée Herminie Demet, âgée de 25 ans, habitant rue des Pasnerelles.

M. Gouthier, commissaire du 3e arrondissement, ouvrit une enquête. Il en résulte que Herminie Demet, qui était de mœurs légères, avait disparu du domicile de ses parents depuis lundi dernier ; elle s'était rendue à la ducasse de Coudekerque-Branche. Le soir elle avait rencontrée une amie au cabaret de l'Hermitage, à Dunkerque, et, en compagnie de plusieurs jeunes gens, s'était amusée jusqu'à minuit à danser. On ne l'a plus revue depuis. Y a-t-il eu crime, suicide ou accident ? L'enquête nous l'apprendra. Toutefois que le médecin-légiste a déclaré que les blessures de la malheureuse avaient été faites « post mortem ».

COTONS AMERICAINS

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK cejour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS cejour	NEW-ORLÉANS précédente
Juin 1901	7.85	7.82	7.61	7.58
Juillet.....	7.89	7.86	7.59	7.56
Août.....	7.35	7.33	7